



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210913-BUR-AG-21-101-DE
Date de télétransmission : 17/09/2021
Date de réception préfecture : 17/09/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant N°1 au marché N°180012DAG : Fourniture, livraison et installation de mobilier

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Avenant N°1 au marché N°180012DAG : Fourniture, livraison et installation de mobilier

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la délibération du 10 septembre 2018 par laquelle le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia a attribué à la SAS "CORS'AMENAGEMENT", dans le cadre d'une procédure adaptée, le marché n° 180012DAG de fourniture, livraison et installation de mobilier ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De procéder à la mise en place anticipée de la quatrième période de reconduction du marché N°180012DAG en cours à compter du 20 septembre 2021 ;

AUTORISE

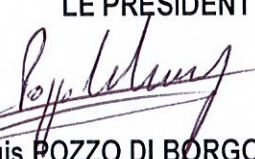
Le Président à signer l'avenant N°1 au marché N°180012DAG, ci-annexé, et tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification